

## CONSEIL MUNICIPAL 1<sup>er</sup> décembre 2021

Date de convocation : 22 novembre 2021

Lieu de la séance et heure : Salle du Conseil de la Mairie à 19H35

**Présents :**  
**Maire :** Pascal PAVILLARD  
**Adjoint :** Patrick CABAUD, Jérôme NAPPEZ  
**Conseillers municipaux :** Éric BARTHELAT, Stéphane DROUVOT, Chantal GIRARDIN, Laurent LAMY, Frédéric NARDIN, Marie-Noëlle PASCAL, Jean-Noël SAINTOT Thierry VEGAS

**Absents :**

**Absents excusés :**

**Secrétaire :** Éric BARTHELAT

### Ouverture de la séance :

M. Pascal PAVILLARD, Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Éric BARTHELAT est désigné pour remplir cette fonction.

### Approbation du PV de la dernière séance

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 octobre 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE le compte rendu de la séance du 6 octobre 2021.**

### Marchés de travaux – Réhabilitation du bâtiment communal – Autorisation de signer l'avenant 3 au lot 12 – Electricité - SEEB

#### Monsieur le Maire expose,

L'avenant 3 présenté ce jour a pour objet la prise en compte d'adaptions nécessaires à l'opération en cours, à savoir :

- Eclairage LED du fronton

Cet avenant entraîne une augmentation du marché initial à hauteur de **360.00 € HT**, soit une augmentation d'environ 0.88 %. Ainsi le nouveau montant du marché, après passation de cet avenant, s'élève à **41 284.53 € HT** au lieu de **40 924.53 € HT**, initialement prévu (avec avenant 1 et 2)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE les dispositions ci-dessus exposées concernant l'avenant 3 au lot 12,**
- **AUTORISE le Maire à signer l'avenant 3 au lot 12,**
- **Les crédits sont inscrits au BP 2021**

### Marchés de travaux – Réhabilitation du bâtiment communal – Autorisation de signer l'avenant 2 au lot 01 – VRD - terrassement – MONNIER TP

#### Monsieur le Maire expose

L'avenant 2 présenté ce jour a pour objet la prise en compte d'adaptions nécessaires à l'opération en cours, à savoir modification réseaux et parkings, création aire poubelle et enrobés complémentaires.

Cet avenant entraîne une augmentation du marché initial à hauteur **7 045.74 € HT**, soit une augmentation d'environ **23.22 %**. Ainsi le nouveau montant du marché, après passation de cet avenant, s'élève à **37 384.39€ HT** au lieu de **30 338.65€ € HT**, initialement prévu (avec avenant 1).

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,***

---

- ***APPROUVE les dispositions ci-dessus exposées concernant l'avenant 2 au lot 01,***
- ***AUTORISE le Maire à signer l'avenant 2 au lot 01,***
- ***Les crédits sont inscrits au BP 2021***

#### **Marchés de travaux – Réhabilitation du bâtiment communal – Autorisation de signer l'avenant 1 au lot 10 – Démolition – E.G.B.T.P.**

**Monsieur le Maire expose,**

L'avenant 1 présenté ce jour a pour objet la prise en compte d'adaptions nécessaires à l'opération en cours, à savoir modification installation de chantier.

Cet avenant entraîne une diminution du marché initial à hauteur **2 274 € HT**, soit une diminution d'environ **2.56 %**. Ainsi le nouveau montant du marché, après passation de cet avenant, s'élève à **86 563.83€ HT** au lieu de **88 837.83€ HT**

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité***

---

- ***APPROUVE les dispositions ci-dessus exposées concernant l'avenant 1 au lot 10,***
- ***AUTORISE le Maire à signer l'avenant 1 au lot 10,***
- ***Les crédits sont inscrits au BP 2021***

#### **Réhabilitation Mairie – devis téléphonie et système vidéo**

**Monsieur le Maire expose**

Des devis ont été demandés pour :

- Téléphonie mairie :

|             |                         |
|-------------|-------------------------|
| Office Easy | 255.920 <sup>€</sup> HT |
| ONE Direct  | 251.95 <sup>€</sup> HT  |
| BRUNEAU     | 284.40 <sup>€</sup> HT  |

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,***

---

- ***DECIDE DE RETENIR le devis de One Direct pour un montant HT de 251.95€ HT***
- Système vidéo de la salle multifonctions

|           |                        |
|-----------|------------------------|
| Conforama | 832.50€ HT             |
| DARTY Pro | 833.33 <sup>€</sup> HT |
| BRUNEAU   | 992.50 € HT            |

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,***

---

- ***DECIDE DE RETENIR le devis de CONFORAMA pour un montant de 832.50€ HT***

#### **Pays de Montbéliard Agglomération CLECT approbation du rapport du 04-10-2021**

**Monsieur le Maire expose**

Le 4 octobre 2021, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie afin, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, d'évaluer le coût net des charges résultant du transfert à l'agglomération des compétences « eaux pluviales urbaines » et « défense extérieure contre l'incendie ».

Il appartient aux conseils municipaux, par délibérations concordantes, d'approuver le rapport de la CLECT. Ces délibérations doivent être prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par Monsieur le Président de la CLECT.

Les membres du conseil municipal sont donc invités à approuver le rapport de la CLECT du 4 octobre 2021, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents y afférents et de notifier la décision ainsi prise à Monsieur le Président de Pays de Montbéliard Agglomération.

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,***

---

- **APPROUVE le rapport de la CLECT en date du 4 octobre 2021 tel que présenté,**
- **AUTORISE le Maire à signer les documents y afférents,**
- **NOTIFIE cette décision à Monsieur le Président de Pays de Montbéliard Agglomération.**

### ONF Prix du bois campagne 2021-2022

#### **Monsieur le Maire expose**

Il convient de fixer le prix du bois pour la campagne 2021-2022. La commission bois fait les propositions suivantes :

- |                                |                                       |
|--------------------------------|---------------------------------------|
| ➤ <i>façonné-livré</i>         | <i>45€ le ballot équivalent stère</i> |
| ➤ <i>affouage</i>              | <i>9€ le stère</i>                    |
| ➤ <i>charbonnette</i>          | <i>5€ le lot</i>                      |
| ➤ <i>vente aux exploitants</i> | <i>10€ le ballot équivalent stère</i> |

Il est proposé de reporter cette question, compte tenu de l'incertitude portant sur le volume disponible ainsi que sur le montant du devis du bucheron. Dans l'attente, les inscriptions pour la campagne de bois 2021-2022 sont reportées.

### CIMETIERE Modification du règlement et du tarif

#### **Monsieur le Maire expose**

Par délibération en date du 8 décembre 2020, le conseil municipal a mis en place un règlement et un tarif de concessions pour le cimetière communal.

Il convient aujourd'hui d'apporter les modifications suivantes :

**Taxe inhumation** : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les communes n'ont plus le droit de percevoir les trois taxes funéraires (sur les convois, les inhumations et les crémations). La délibération des tarifs sera modifiée en ce sens.

#### **Urnes scellées sur tombe existante :**

Le nombre des urnes autorisées sur les tombes sera limité à deux. Le règlement (article 4) sera modifié en ce sens.

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,***

---

- **APPROUVE les modifications du règlement et des tarifs comme cité ci-dessus,**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tout document concernant ce règlement,**
- **PREND acte que les modifications sont applicables immédiatement.**

**Pays de Montbéliard Agglomération**  
**Avenant à la convention d'instruction de demandes d'autorisation du droit des sols**

**Monsieur le Maire présente,**

Afin de respecter des obligations réglementaires, PMA a mutualisé, avec les communes autonomes en instruction et pour les communes dont l'instruction est assurée par le service ADS de PMA, une solution informatique comprenant le logiciel métier et un guichet numérique dédié au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme. L'utilisation d'un guichet numérique nécessite la création d'un compte utilisateur et l'approbation des conditions générales d'utilisations (CGU) du télé-service.

Dans le cadre de la mise en place de cette dématérialisation, il est également nécessaire de faire évoluer les modalités d'organisation établies dans la convention initiale relative à l'instruction des autorisations et actes liés à l'occupation des sols signée entre PMA et la commune de SEMONDANS Il convient ainsi de modifier les termes de cette convention pour prendre en compte les évolutions de procédures d'instruction liées à la numérisation des dossiers et la mise en œuvre de la télé-procédure et dématérialisation de l'instruction.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

---

- **APPROUVE les conditions générales d'utilisation (ci-annexées) du guichet numérique de dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme,**
- **VALIDE les nouvelles dispositions de l'avenant ci-joint en annexe modifiant la convention du 23 novembre 2016,**
- **AUTORISE le Maire à signer ladite convention.**

**Achat parcelle ZD 27 – fixation du prix**

**Monsieur le Maire expose,**

Par délibération en date du 19 septembre 2021, le conseil municipal avait acté l'achat de la parcelle ZD 26. La signature des actes notariés n'ayant pas aboutie, il est proposé d'abandonner cette procédure et d'acquérir la parcelle ZD 27 d'une contenance de 2a 10ca au prix de 240 euros (plus frais notariés). Cette parcelle est destinée à recevoir l'eau du fossé droit après travaux de connexion.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

---

- **AUTORISE le Maire à faire une proposition d'achat aux propriétaires**
- **AUTORISE le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier**

**Présentation des rapports 2020 eau-assainissement-déchets**

Les rapports ont été adressés à chaque conseiller municipal.

Monsieur le Maire apporte quelques précisions notamment concernant la collecte des déchets et la mise en place de poubelles jaunes. Aucune décision n'est pour l'instant actée de la part de Pays de Montbéliard Agglomération.

**Compte rendus des différentes commissions**

**Commission Environnement :**

Des courriers ont été adressés aux propriétaires de terrains côté entrée de village, rue d'Echenans pour les inviter à entretenir leurs parcelles.

**Commission Fêtes et Cérémonie :**

Le repas des aînés aura lieu le samedi 22 janvier 2022 au restaurant l'Horloge (sauf restrictions sanitaires). Un bon d'achat sera distribué en début d'année aux personnes ne désirant ou ne pouvant pas assister au repas. En cas d'annulation du repas en raison de restrictions sanitaires, un bon d'achat sera distribué à tous.

Il a été décidé que les conjoints qui n'ont pas l'âge requis (67 ans) devront s'acquitter du prix de leur repas. Ce dernier sera offert aux deux conseillères municipales, membres de la commission Fêtes et Cérémonies, organisatrices de cette journée.

**Commission communication :**

Une réunion est prévue le 2 décembre pour travailler sur le petit journal qui sera distribué début janvier.

**Commission école :**

Le remplacement des enseignants absents est très compliqué. Concernant le périscolaire, il est envisagé une ouverture le matin à 7h00, ce qui va engendrer un surcoût pour les communes.

La question de qui (communes ou parents) doit prendre en charge ce surcoût est posée. Les effectifs sont en baisse, il y a un risque de fermeture d'une classe l'an prochain.

### Informations – questions diverses

- Budget 2022 : réfléchir à des propositions.
- TADY (transport) : les habitants de Semondans sont ceux qui utilisent le plus le transport à la demande de Pays de Montbéliard Agglomération.
- Dossiers chemin EPESSER est en cours de finalisation.
- Travaux trottoirs rue de la Vieille Vie, en cours.

Séance levée à 22h50

Le Maire,

Pascal PAVILLARD



Le Secrétaire,

Eric BARTHELAT